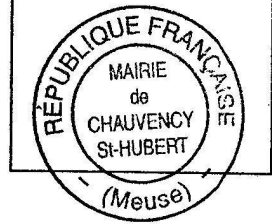


**COMMUNE DE
CHAUVENCY-SAINT-HUBERT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2012-3-5

Feuillet n° 1 -2012



30 novembre 2012

Date de la convocation : 23/11/2012

Date d'affichage : 04/12/2012

Nombre de conseillers : en exercice : 11

présents : 07

votants : 07

Etaient présents : MM. HOGNAT Daniel (maire), MORICE Jean-Pierre (1^{er} adjoint), ALEXANDRE David (2^e adjoint), LHOTEL Lionel, GILLET Frédéric, PRUD'HOMME Alain, Mme MAURICE Carole.

Absentes excusées : MME ROMAIN Marie-Chantal, Melle LHOTEL Fanny.

Absents: MM FERREIRA Carlos, JAISSON Bruno.

Madame Carole MAURICE a été élue secrétaire.

OBJET : CHOIX DU BLASON COMMUNAL.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la proposition de Monsieur LACORDE Dominique, historien, la commune peut se doter d'un blason.

Après examen de la proposition de Monsieur LARCHER Dominique, vice-président du Conseil Français d'Héraldique, le conseil municipal à l'unanimité,

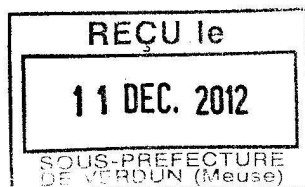
ACCEPTE

La réalisation du blason communal avec la description héraldique comme suit :

- Parti : au 1 d'or au haut-fourneau flamboyant ; au 2 de gueules à une perche de cerf posée en pal de l'un en l'autre.
- Soutien sous l'écu deux rameaux de charme feuillés de sinople, fruités d'or et tigés de tanné, croisés en sautoir.
- Devise sur listel d'or à l'envers de gueules CHAUVENCY-SAINT-HUBERT

Transmis en Sous-Préfecture le 04/12/2012

Le président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 04/12/2012



Le maire,
D. HOGNAT

